



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2023, AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE**

Sont présents les Conseillers suivants :

Mme Marie-Andrée Lapierre	M. Stéphane Fillion
Mme Francine Garneau	M. Luc Lachance
M. Denis Tanguay	Mme Lorie Gosselin Côté

Formant quorum sous la présidence de Mme Nadia Vallières, mairesse.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat,
Directrice générale/greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nadia Vallières, mairesse, déclare la séance ouverte à 20h15.

Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation.

2. ORDRE DU JOUR

231-12-2023

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté appuyé par Mme Francine Garneau et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Demandes de M. Sylvain Vallières
 - A) Pick-up de la municipalité
 - B) Heures supplémentaires au budget
- 4) Glissière de sécurité endommagée
- 5) Levée de l'assemblée

3. Demande de M. Sylvain Vallières

232-12-2023

A) Pick-up de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de voirie n'est toujours pas complète ;

CONSIDÉRANT QUE M. Vallières aura à se déplacer plus fréquemment de sa résidence à son lieu de travail pour venir déneiger ou faire des patrouilles;

CONSIDÉRANT QUE M. Vallières demande à pouvoir utiliser le pick-up de la municipalité pour effectuer certains déplacements nécessaires dans le cadre de ses fonctions ;

Il est proposé par M. Stéphane Fillion
appuyé par M. Denis Tanguay
et majoritairement adopté par les conseillers
(4 pour et 2 contre : Mme Lorie Gosselin Côté et Mme Marie-
Andrée Lapierre)

D'autoriser M. Sylvain Vallières à utiliser le pick-up de la
municipalité pour ses déplacements occasionnels dans le cadre
de ses fonctions étant le seul employé régulier à ce jour.

Que cette entente soit valable jusqu'au 31 décembre 2023 et
rediscuté au besoin.

B) Heures supplémentaires à prévoir au budget

233-12-2023

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Vallières, responsable des
travaux publics demande au conseil de prévoir au budget entre
40 et 50 heures supplémentaires de salaire, afin de faire entrer
au besoin un employé occasionnel pour aider au déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'an passé le surnuméraire a fait 13heures
supplémentaires pour venir en aide aux employés réguliers;

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

De prévoir 20 heures supplémentaires de salaires au budget
2024 afin qu'un employé occasionnel puisse venir en aide aux
employés réguliers en cas de tempête.

Que le surnuméraire embauché pour les fins de semaines soit
toujours le premier à être appelé dans de telles circonstances.

4. Glissière de sécurité endommagée

234-12-2023

CONSIDÉRANT QU'une glissière située dans le rang 3 a été
endommagée par un automobiliste, le matin du 27 novembre
2023;

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté
appuyé par M. Stéphane Fillion
et unanimement résolu par les conseillers

Que Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale s'informe
auprès des assurances de la municipalité afin d'entreprendre
une démarche de réclamation étant donné le coût de la
réparation.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

235-12-2023

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 20h39.

« Je Nadia Vallières, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Mairesse

Greffière-trésorière